

DELIBERATION N° 2015/221

Approbation du Budget Supplémentaire de l'exercice 2015 de la Ville de Dumbéa
Budget annexe « EAU »

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 6 août 2015,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°2012/494 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de l'eau,

VU la délibération n° 2014/477 du 18 décembre 2014, approuvant le budget primitif de l'exercice 2015 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'eau,

VU la délibération n° 2015/ du 6 août 2015 portant affectation du résultat de l'exercice 2014 du budget annexe de l'eau,

VU la note explicative de synthèse n° 2015/62 du 6 juillet 2015,

La commission municipale intitulée « 'administration générale et finances » entendue en séance du 27 juillet 2015,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Budget Supplémentaire 2015 du budget annexe « EAU » de la Ville de Dumbéa est arrêté à la somme de trois cent cinquante-neuf millions quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt-neuf francs (359 454 529 F.CFP) en dépenses et en recettes, se décomposant de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat d'investissement reporté 2014		92 518 509
Excédent d'exploitation capitalisé 2014	0	58 007 810
Restes à réaliser 2014	343 661 437	193 135 118
Opérations réelles	-7 156 175	-29 730 442
Virement de la section d'exploitation	0	22 574 267
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	336 505 262	336 505 262
SECTION D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation reporté 2014		22 949 267
Opérations réelles	375 000	0
Virement à la section d'investissement	22 574 267	0
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	22 949 267	22 949 267
MONTANT TOTAL DU BUDGET	359 454 529	359 454 529

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération et par chapitre en section d'exploitation, conformément aux tableaux ci-annexés, en annexe 1 et 3.

ARTICLE 3 /

La Ville s'engage à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires, à son budget, la somme nécessaire au remboursement du capital et paiement des intérêts de la Dette.

ARTICLE 4 /

Est approuvée la modification de l'autorisation de programme 00043E, telle que récapitulée dans le tableau joint en annexe 2.

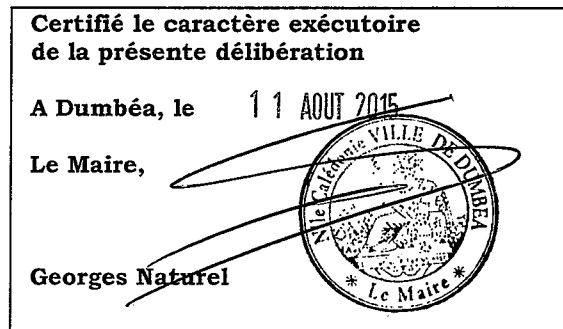
ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 /

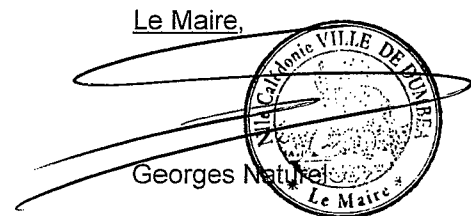
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 6 AOUT 2015



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 6 AOUT 2015



DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
- AFFICHAGE	-	1
- SAG	-	1
- TPS	-	1
- TOUS SERVICES	-	18

ANNEXE 1 : VOTE DU BUDGET Supplémentaire 2015 :

Section d'Exploitation :

La section d'exploitation du Budget Supplémentaire 2015 est votée **par chapitre**, comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
DEPENSES				
011	Charges à caractère général	375 000	375 000	
023	Virement à la section d'investissement	22 574 267		22 574 267
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		22 949 267	375 000	22 574 267

RECETTES				
002	Excédent d'exploitation reporté	22 949 267		22 949 267
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		22 949 267		22 949 267

Section d'Investissement :

La section d'Investissement du Budget Supplémentaire 2015 est votée **par opération**, comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
DEPENSES				
00013 E	AEP DUMBEA SUD CA 2013	167 052 459	167 052 459	
00014 E	EAU POTABLE 2014	26 502 799	26 502 799	
00033 E	DIVERS TRAVAUX AEP	11 688 628	11 688 628	
00043 E	CONSTRUCTION RESERVOIR SUD CA 2013	131 261 376	131 261 376	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		336 505 262	336 505 262	0

RECETTES				
00013 E	AEP DUMBEA SUD CA 2013	57 159 000	57 159 000	
00043 E	CONSTRUCTION RESERVOIR SUD CA 2013	106 245 676	106 245 676	
OOSS	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	92 518 509		92 518 509
OOSS	EXCEDENT D'EXPLOITATION CAPITALISE (1068)	58 007 810		58 007 810
OOSS	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (c/021)	22 574 267		22 574 267
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		336 505 262	163 404 676	173 100 586

ANNEXE 2 : VOTE DU BUDGET Supplémentaire 2015 :

MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME :

00043 E Construction réservoir Dumbéa Sud CA 2013	Montant de l'AP	CP14	CP15	CP16
Situation initiale	380 000 000	130 000 000	200 000 000	50 000 000
Modification proposée	-7 156 175	0	-7 156 175	0
Situation finale	372 843 825	130 000 000	192 843 825	50 000 000

Annexe 3 : Restes à réaliser – budget EAU

Pour mémoire, les restes à réaliser de l'exercice précédents sont les suivants :

		DÉPENSES	RECETTES
TOTAL	RESTES A REALISER au 31 décembre 2014	343 661 437	193 135 118

* F.CFP

PROG	INTITULE	RAR Dépenses	RAR Recettes
00013E	AEP DUMBEA SUD CA 2013	167 052 459	57 159 000
00014 E	EAU POTABLE 2014	26 502 799	
00033E	DIVERS TRAVAUX AEP	11 688 628	
00043E	CONSTRUCTION RESERVOIR SUD CA 2013	138 417 551	135 976 118
	TOTAL DES RAR 2014	343 661 437	193 135 118